

<http://www.snetap-fsu.fr/Comment-preserver-les-structures-d.html>



Comment préserver les structures d'accueil avec moins d'emplois ?

- Les Dossiers - Carte scolaire - Structures rentrée 2011 -

Date de mise en ligne : lundi 29 novembre 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le Snetap-FSU est intervenu sans relâche de façon à précipiter la sortie de la note de service afin que les arrêtés de notifications des évolutions de structures produits par les [DRAAF](#) soient compatibles avec les informations nécessaires à l'orientation des jeunes. C'est chose faite ! Il regrette néanmoins que cette sortie encore trop tardive ne permettent pas notamment dans les établissements, une réelle appropriation de cette note et une préparation du projet des évolutions ayant fait l'objet de tous les avis requis.

Les poursuites des réformes de la voie professionnelle et du lycée sont les éléments marquants de cette note

- Ainsi, pour la voie professionnelle seront mis en place une seconde professionnelle regroupant les filières services, un module hippique dans la spécialité production animale, une seconde professionnelle « animalier de laboratoire ». Le Snetap-FSU s'est étonné de la création de ce nouveau champ de formation alors qu'il nous avait été refusé un champ spécifique aux « agroéquipements » depuis rattachés aux productions végétales. Le [CAPA](#) « services en milieu rural » sera rénové parallèlement au bac pro 3ans et deux CAPA sont créés dans les domaines « hippique » et « agriculture des [régions](#) chaudes ». Le SNETAP a dénoncé l'incantation de l'administration faite sur l'accompagnement de la rénovation de la filière professionnelle et obtenu le principe de formations d'appui en lien avec l'inspection.
- La [DGER](#) faute de disposer des ressources nécessaires tant pour la rédaction des programmes que pour la mise en ½uvre de la réforme du lycée a décidé de différer à la rentrée 2012, la rénovation des programmes du Baccalauréat Technologique. Le Snetap-FSU a dénoncé cette décision de différer la rénovation du baccalauréat technologique au mépris de la cohérence de programmes et des apprentissages.
- L'accompagnement personnalisé mis en ½uvre cette année donnera lieu à des évaluations à la suite desquelles des instructions complémentaires seront données pour la rentrée 2011. Le Snetap-FSU a dénoncé la mise en place calamiteuse de ce dispositif sans aucune ressource et dans une totale opacité des financements. Dans ces conditions, le Snetap-FSU pose la question de l'opportunité de produire aussi précipitamment des évaluations et en demande par conséquent le report.. Aucune référence aux classes spécifiques n'est faite, le Snetap-FSU a demandé une réintroduction explicite de ce dispositif.
La note fait un appel de candidature auprès d'une dizaine d'établissement pour expérimenter l'harmonisation des [BTSA](#) à l'espace européen (crédits cumulés et transférables, la semestrialisation...) et à la mobilité étudiante. Le Snetap-FSU a demandé que les « innovations » présentées soient définies dans le cadre d'une expérimentation.

les missions : spécificités incantatoires

Tout une partie de la note est consacrée aux missions de l'enseignement agricole qui ne disposant plus de moyens à leur mise en ½uvre sont devenues creuses. En outre, le Snetap-FSU a dénoncé le dépistage au décrochage scolaire qui plutôt que d'être traité par des moyens adaptés, se limite à des signalements à adresser notamment au ministère de l'intérieur. Notre vive protestation a cependant conduit la DGER à une réécriture qui néanmoins ne change rien sur le fond.

Quant à la formation professionnelle, la DGER, sans aucun signe d'un quelconque engagement financier de sa part, prône

de poursuivre la mise en réseaux des centres et le développement de [GIP](#) qui traduisent ni plus ni moins une politique de désengagement de l'Etat dans ses prérogatives, d'inciter l'adhésion des établissements au [FAFSEA](#)

préparation de la rentrée 2011 en région, une course contre le temps à doubler d'une résistance à poursuivre de la défense du service public

Comment préserver les structures d'accueil avec moins d'emplois ?

Au regard de la date de parution tardive de cette note de service, pas moins de 6 mois après ce que préconisait la note de service DGER/POFEGTP/C2005-2007 du 18 mai 2005 donnant « instructions relatives à l'organisation déconcentrée des rentrées scolaires », les consultations prévues sont susceptibles d'être quelque peu escamotées. Par ailleurs, le SNETAP a du insister pour obtenir que la mesure 15 du Pacte renouvelé : « construire dans chaque région un projet pluriannuel pour l'enseignement agricole public » soit rappelée. Enfin, le SNETAP a condamné la contractualisation des plafonnements dont on sait par expérience qu'il ne pénalise en fait que le service public. Or, cette mesure appliquée aux établissements publics relevant du [MAAP](#) est contraire à la Constitution : « *La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation et à la culture ; l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.* »